

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023 Secrétariat du Conseil du trésor

MISSION

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi que de performance.

VALEURS

Sens de l'État, rigueur et collaboration

Thème prioritaire : Approvisionnement responsable

(Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique)

OBJECTIF MINISTÉRIEL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2022-2023
1. Le Secrétariat souhaite tenir compte des considérations responsables dans son processus d'approvisionnement.	1.1 Accroître l'achat d'articles de mobilier usagés.	1.1.1 Augmentation du pourcentage d'articles de mobilier usagés acquis.	Augmentation de 12 % par rapport à 2019-2020 (Valeur de départ 2019-2020 : 31 pièces)

Thème prioritaire : Bâtiment durable

(Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique)

OBJECTIF MINISTÉRIEL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2022-2023
2. Le Secrétariat souhaite créer un milieu de vie sain et assurer une amélioration de la performance environnementale.	2.1 Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les projets de rénovation et d'aménagement du Secrétariat.	2.1.1 Pourcentage de projets de rénovation et d'aménagement qui répondent à un ou plusieurs critères d'écoresponsabilité.	100 %

Thème prioritaire : Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales

(Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics)

OBJECTIF MINISTÉRIEL	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023
3. Afin de favoriser l'inclusion de conditions relatives au caractère responsable de l'acquisition de biens, de services ou de travaux de construction par les organisations assujetties à la Loi sur les contrats des organismes publics, le Secrétariat compte poursuivre ses efforts d'information auprès de ces dernières et collaborer avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant à la bonification de la formation et de l'accompagnement à ce sujet..	3.1 Intégrer des indicateurs d'acquisition responsable au système électronique d'appel d'offres en vue d'en améliorer le suivi. 3.2 Réaliser, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une activité d'information en matière d'acquisition responsable destinée aux organismes publics.	3.1.1 Intégration des indicateurs d'acquisition responsable au système électronique d'appel d'offres. 3.2.1 En collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, réalisation d'une activité d'information en matière d'acquisition responsable auprès des organismes publics.	Indicateurs d'acquisition responsable intégrés au système électronique d'appel d'offres Une activité d'information réalisée en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques auprès des organismes publics

Thème prioritaire : Soutien financier durable

(Objectif gouvernemental 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable)

OBJECTIF MINISTÉRIEL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2022-2023
4. Afin de favoriser l'établissement de bonnes pratiques en matière de finance durable, le Secrétariat entend poursuivre ses efforts d'information auprès des ministères et des organismes en bonifiant sa formation relative au <i>Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière</i> , notamment en faisant mention des concepts de prise en compte des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité dans les programmes et de la disponibilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour du soutien à cet égard.	4.1 Ajouter, dans la formation sur le <i>Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière</i> offerte aux ministères et aux organismes, un volet de sensibilisation sur la prise en compte des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité à l'étape de la conception de leurs programmes, en les invitant à consulter le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour du soutien à cet égard.	4.1.1 Bonification de la formation sur le <i>Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière</i> offerte aux ministères et aux organismes.	Formation sur le <i>Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière</i> bonifiée